



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/05/2023

Référence
22_2023

Objet de la délibération
Annule et remplace la délibération 56-2022 : Travaux de dissimulation des réseaux télécoms rue du Métier

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 04/05/2023

Et

Publication ou notification du :
04/05/2023

L'an 2023 et le 4 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mme LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. CANARD Stéphane à M. SONZOGNI Jean-Luc

Absents séance:

Absent(s) : Mme DONGE Christine, M. LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Annule et remplace la délibération 56-2022 : Travaux de dissimulation des réseaux télécoms rue du Métier**

Annule et remplace la délibération 56-2022

Les travaux ne concernant que la partie télécommunications, la FDEA n'a pas la compétence travaux.

En conséquence, la SCEE a été sollicité pour réaliser les travaux.

Se basant sur l'estimation initiale de la FDEA, le Maire a entamé des négociations avec la SCEE.

Le Maire présente le devis négocié pour un montant de 16 459,38€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise le Maire à le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/05/2023

Le Maire
François DENEUX